



Compte Rendu

Réunion du Comité Syndical
du 26.03.2018 - 17h30

L'An Deux Mil Dix Huit, le 26 Mars, à 17h30, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Rabelais - CHINON, sous la présidence de Monsieur P. MASSARD

Date de convocation du Comité : 12.03.2018

Etaient présents : (cf liste jointe)

Membres en exercice : 77

Membres présents : 48

Membres votants : 48 + 3 procurations

Secrétaire de séance : Mme CALLOC'H Marlène

Approbation du Compte rendu du Comité Syndical du 26.02.2018

Cf. :

- Bulletin des Délibérations adressé par courriel le 06/03/2018 aux Maires et Présidents de C.C.
- Compte rendu adressé par courriel le 06/03/2018 aux délégués titulaires, aux délégués suppléants, aux Maires, et aux Présidents de C.C.,

→ Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

Délibération 2018.04 : Compte de gestion 2017

Mme CHEMINOT C., Receveur du SMICTOM du CHINONNAIS présente aux membres du Comité Syndical le Compte de Gestion 2017 : cf. tableau ci-dessous

037011
TRES. CHINON



GF
II-1
Exercice 2017

52300 - SMICTOM DU CHINONNAIS

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 871 250,00	12 301 362,00	14 172 612,00
Titres de recettes émis (b)	469 901,23	9 099 690,05	9 569 591,28
Réductions de titres (c)	0,00	280 981,85	280 981,85
Recettes nettes (d = b - c)	469 901,23	8 818 708,20	9 288 609,43
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 871 250,00	12 301 362,00	14 172 612,00
Mandats émis (f)	427 909,23	8 568 474,37	8 996 383,60
Annulations de mandats (g)	0,00	87 919,01	87 919,01
Dépenses nettes (h = f - g)	427 909,23	8 480 555,36	8 908 464,59
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	41 992,00	338 152,84	380 144,84
(h - d) Déficit			

52300 - SMICTOM DU CHINONNAIS

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2016	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017
I - Budget principal					
Investissement	32 294,39	0,00	41 992,00	0,00	74 286,39
Fonctionnement	3 553 885,33	38 283,61	338 152,84	0,00	3 853 754,56
TOTAL I	3 586 179,72	38 283,61	380 144,84	0,00	3 928 040,95
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	3 586 179,72	38 283,61	380 144,84	0,00	3 928 040,95

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, déclarent que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le
Délibération publiée ou notifiée le

04 AVR. 2018

04 AVR. 2018

Délibération 2018.05 : Compte Administratif 2017

M. P. MASSARD quitte la séance lors du vote du Compte Administratif 2017, et désigne M. J.M. CARLES Président de séance.

Le Comité syndical réuni sous la présidence de M. J.M. CARLES délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur le Président, M. P. MASSARD, après s'être fait présenter le budget de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		32 294,39		3 515 601,72		3 547 896,11
Opérations exercice	427 909,23	469 901,23	8 480 555,36	8 818 708,20	8 908 464,59	9 288 609,43
Total	427 909,23	502 195,62	8 480 555,36	12 334 309,92	8 908 464,59	12 836 505,54
Résultat de clôture		74 286,39		3 853 754,56		3 928 040,95
Restes à réaliser	25 706,01	19 635,00			25 706,01	19 635,00
Total cumulé	25 706,01	93 921,39		3 853 754,56	25 706,01	3 947 675,95
Résultat définitif		68 215,38		3 853 754,56		3 921 969,94

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. A l'unanimité, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le
Délibération publiée ou notifiée le

04 AVR. 2018

04 AVR. 2018

Délibération 2018.06 : Affectation du résultat de l'exercice 2017.

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017
 - constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 3 853 754,56**
- Il est proposé au Comité Syndical d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	3 515 601,72
RESULTAT DE L'EXERCICE :	0,00
EXCEDENT	338 152,84
Résultat cumulé au 31/12/2017	3 853 754,56
A.EXCEDENT AU 31/12/2017	3 853 754,56
Affectation obligatoire	0,00
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter	0,00
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	0,00
Solde disponible affecté comme suit:	0,00
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	3 853 754,56
B.DEFICIT AU 31/12/2017	0,00
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	0,00

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, décident d'affecter le résultat de fonctionnement comme susvisé.

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le
Délibération publiée ou notifiée le

04 AVR. 2018

04 AVR. 2018

Suite à ces 3 premières délibérations prises par le Comité Syndical, M. P. MASSARD commente le document synthétisant les prévisions du budget 2017, les réalisations de l'année 2017 (compte administratif) et les prévisions du budget 2018. (cf. document transmis le 20.03.2018 aux membres titulaires du Comité Syndical).

Suite à cette présentation, le Comité Syndical se prononce sur le budget 2018

Délibération 2018.07 : Budget 2018

Dans ce projet de budget, les coûts HT à l'habitant sont augmentés de 1,90 % (par rapport aux coûts 2017) pour la contribution 2018 des communautés de communes « collecte et traitement des ordures ménagères ».

Total section d'exploitation	12 625 554,56 €
Total section d'investissement	3 490 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical vote, à la majorité (1 abstention), le projet de budget 2018 tel que présenté lors de la séance (vote à mains levées)

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le
Délibération publiée ou notifiée le

04 AVR. 2018

04 AVR. 2018

Principales précisions - Questions réponses soulevées lors de la présentation de ces documents budgétaires

Dépenses d'exploitation

Cpte 658-3 Colonnes apports volontaires

Le marquage des colonnes sera effectué courant 2018.

Il est ajouté que les colonnes d'apports volontaires sont déjà très sales (surtout les colonnes à verres) malgré l'opération de lavage menée fin 2016. Des contacts sont en cours avec la Sté VEOLIA pour connaître les raisons à cette situation (produit employé, ... etc).

Cpte 658-5 Compostage CPIE

2 nouvelles inaugurations de points « compostage collectif » vont avoir lieu prochainement.

Cpte 658-6 REFIOM – Transport et traitement

Des informations assez récentes laissent entendre que la filière « Valorisation » (comblement de mines en Allemagne) risque d'être remise en cause par une directive européenne. Déjà à ce jour, les autorisations pour un transfert transfrontalier de REFIOM ne sont plus accordées que pour une durée de 6 mois (au lieu de 1 an auparavant). Pour le SMICTOM la dernière autorisation obtenue va du 01.04.2018 jusqu'au 31.08.2018.

Le marché actuellement en vigueur passé par le SMICTOM permet de pallier à l'éventuelle disparition de cette filière « Valorisation » : possibilité de faire traiter les REFIOM en Installation de Stockage des Déchets industriels Dangereux (ISDD) – Classe 1 en France avec, à priori, peu d'incidence financière.

Cpte 658-9 Communication

Prévision 2017 : 100 000 € / Réalisation 2017 : 81 022 € / Prévision 2018 : 120 000 €

L'augmentation des crédits en 2018 est liée à la mise en œuvre d'une action de communication spécifique sur les nouvelles modalités de collecte à compter du 01.01.2019.

Cpte 6742 Subvention exceptionnelle d'équipement

Par rapport aux 300 000 € inscrits au budget 2018 concernant le soutien aux aménagements des points de regroupements, il s'agit d'une somme maximum à voir au fur et à mesure des créations des points de regroupement (situations disparates à étudier au cas par cas).

Le principe général (cf. délibération du Comité Syndical du 19.12.2017) reste le suivant : montant maximum de 100 € par point de regroupement à aménager, correspondant à 1 bac OM + 1 bac emballages (environ 2m²) : montant à multiplier suivant la taille de chaque point de regroupement.

Recettes d'exploitation

Cpte 701 Ventes produits finis et intermédiaires (Energie Vapeur)

Prévisions 2017 : 180 000 € / Réalisations 2017 : 203 631 € / Prévisions 2018 : 190 000 €.

Pour 2018, l'année commence très convenablement : La situation à fin février (tonnage et montant des recettes) → plus gros chiffres depuis 5 ans.

Cpte 7065 et 7583 Apports professionnels en déchèteries

Prévisions 2017 : 20 000 € / Réalisations 2017 : 24 860 € / Prévisions 2018 : 24 000 €.

Cette hausse des recettes est liée à une meilleure imprégnation des gardiens et à un meilleur fonctionnement des badges des professionnels.

Dépenses d'investissement

Cpte 2313-0 Constructions-Maîtrise d'œuvre projet déchèteries

En ce qui concerne les travaux de reconstruction et de rénovation des déchèteries, la concrétisation de ces projets devrait débuter courant 2019.

Cpte 266 Autres formes de participations : Centre de tri interdépartemental – Création d'une S.P.L.

- Périmètre de population : environ 1 000 000 d'habitants
- Nombre de collectivités concernées par la S.P.L. : 12 (voir 13)
- Montant estimatif de l'investissement : 25 millions d'euros HT. Il est cependant envisagé de laisser l'investissement du process à la charge du futur exploitant (point qui reste à éclaircir)
- participation au capital social : 10% des investissements. Le montant global de la participation au capital social sera proratisé en fonction du nombre d'habitants de chaque collectivité.

A la fin de cette présentation des documents budgétaires, les élus reviennent sur les 300 000 € inscrits au compte 6742 (en dépenses d'exploitation) pour le soutien aux aménagements des points de regroupements.

L'appel d'offres pour la collecte a été lancé mi-février. L'attribution du dossier est programmée fin Mai 2018. Le marché intègre les nouveaux circuits de collecte validés fin 2017 / début 2018 par les communes avec la mise en place des points de regroupement et des points de présentation. Il restera très difficile de revenir sur ces optimisations de circuits de collecte qui ont été entérinées. Dès que l'attribution du marché sera faite, le nouveau prestataire sera chargé de donner son avis sur les emplacements des points de regroupement et des points de présentation arrêtés par les communes. L'objectif ne sera pas de tout revoir : **modifications à la marge.**

M. C. PINEAU (Marigny Marmande) annonce que la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne propose aux communes un achat groupé pour les points de regroupement.

M. J.P. ANDREANI (Ste Maure de Touraine) s'interroge sur la propreté des points de regroupement. Dans l'appel d'offres, il est prévu une prestation optionnelle « lavage des bacs » : option qui sera levée en fonction du coût. En tout état de cause, le point essentiel reste que les OMr soient déposées en sacs dans les bacs de regroupement. Si cette règle est respectée, la désinfection des bacs n'a pas besoin d'être effectuée de façon régulière.

En ce qui concerne l'entretien des bacs, le système informatique permettra de connaître les anomalies rencontrées de façon spontanée. Lorsque plusieurs anomalies seront rencontrées

sur un même secteur, il sera demandé au prestataire d'intervenir pour effectuer les réparations nécessaires.

L'aspect responsabilité est également abordé lors de la séance : par exemple en cas de coup de vent fort et de déplacement de bacs sur la chaussée : qui est responsable ?

Pour les points de regroupement, un système d'attache des bacs sera installé. Mme S. DE JONCKEERE souligne que de nombreuses collectivités se posent la même question. La réponse n'est pas claire et est traitée au cas par cas.

Une dernière question est posée lors de la séance quant aux bacs cassés. Est-il possible de les emmener en déchèterie.

Sur ce point, Mme S. DE JONCKEERE répond que le nouveau marché intègre une clause de reprise des bacs : à voir avec le nouvel attributaire du marché.

Délibération 2018.08 : Contributions des communautés de communes – Exercice 2018

a) Contributions pour la collecte et le traitement des ordures ménagères et assimilés / COUT à l'HABITANT 2018 à approuver selon les conditions de facturation énoncées ci-dessous :

- ✚ En Janvier - Février : acompte correspondant à 50 % de la somme totale de l'année précédente.
- ✚ En Juillet : 2^{ème} acompte correspondant au solde de la contribution votée pour l'année en cours.

COUT A L'HABITANT HT					
		pour mémoire COUTS 2017		propositions HT COUT 2018	
		cout/hab.		Evolution	cout/hab.
Fréquences de collecte		HT		1,90%	cout/hab.
1 fois/semaine	coef. 1	58,82			59,94
2 fois/semaine	coef. 1,2	70,58			71,93
3 fois/semaine	coef. 1,3	76,47			77,92
4 fois/semaine	coef. 1,4	82,35			83,92
5 fois/semaine	coef. 1,5	88,23		89,91	

A noter : les coûts par habitant susvisés s'entendent hors services particuliers (collectes estivales etc ...)

b) Contributions pour l'exploitation des déchèteries 2018 : Montants 2018 à approuver selon les conditions de facturation énoncées ci-dessous :

- ✚ 1^{er} acompte demandé en Avril = **40% du montant prévisionnel déterminé ci-dessous**
- ✚ 2^{ème} acompte en juillet = 40 % du montant prévisionnel déterminé ci-dessous
- ✚ Solde en janvier 2019 = ajustement des montants au vu des coûts réalisés dans l'année 2018.

Déchèteries	DECHETERIES Prévisions 2017 - €HT	DECHETERIES - Prévisions 2018- €HT	Evolution déchèteries % prév.2017/ prév 2018	DECHETERIES Réalisé 2017- €HT
AZAY LE RIDEAU	234 329	236 508	0,9 %	252 355
RIVARENNES	85 262	87 877	3,1%	86 410
SACHE	102 850	104 767	1,9%	101 821
L'ILE BOUCHARD	182 334	191 236	4,9%	170 778
RICHELIEU	172 651	176 870	2,4%	188 571
NOYANT DE TOURAINE	258 240	261 507	1,3%	236 386
PORTS SUR VIENNE	65 562	65 509	-0,1%	63 435
CHINON	237 818	236 787	-0,4%	233 637
LA ROCHE CLERMAULT	62 760	63 391	1%	55718
SAVIGNY EN VERON	200 502	204 989	2,2%	199 955
CINQ MARS LA PILE	156 644	157 628	0,6%	151 955
TOTAUX	1 758 952 €	1 787 068 €	1,6%	1 741 029 €

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

- ✚ Acceptent la grille des coûts à l'habitant 2018 susvisée relative aux contributions des communautés de communes pour la collecte et le traitement des ordures ménagères ainsi que les conditions de facturation décrites ci-dessus,
- ✚ Acceptent les montants à facturer aux communautés de communes pour l'exploitation des déchèteries pour l'année 2018 selon les conditions de facturation décrites ci-dessus .

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le
Délibération publiée ou notifiée le

04 AVR. 2018

04 AVR. 2018

Lors de la présentation de ce dossier sur les contributions, Mme M. CALLOC'H (Braslou) s'interroge sur les coûts à l'habitant pour les contributions pour la collecte et le traitement des ordures ménagères. Les coûts pour la fréquence 2 et plus correspondent-ils à des coûts réels ?

M ; P. MASSARD répond que les communes en fréquence 2 et plus sont de moins en moins nombreuses sur le Syndicat → démarches des communes pour réduire leur fréquence de collecte à une fois par semaine.

Délibération 2018.09 : Transport et Traitement des mâchefers à compter du 01.01.2019 – Lancement d'un appel d'offres ouvert

Le groupement de commande en cours, marché d'appel d'offres n° 2017.02, ayant pour objet le transport des emballages légers et OMr de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine (provenant du périmètre de l'ancien SMICTOM du SUD LOCHOIS) et le transport des mâchefers provenant du SMICTOM du CHINONNAIS arrive à son terme le 31 décembre 2018.

En ce qui concerne le traitement des mâchefers, la convention de partenariat SMICTOM du CHINONNAIS / Communauté de Communes Loches Sud Touraine arrive à son terme également le 31.12.2018.

Aussi, il est proposé au Comité Syndical de lancer un appel d'offres pour le Transport et Traitement des mâchefers à compter du 01.01.2019 suivant les principales caractéristiques

précisées dans la note de cadrage, (cf. document transmis le 20.03.2018 aux membres titulaires du Comité Syndical) :

- Démarrage des prestations : 1^{er} janvier 2019
- Fin des prestations : 31.03.2020
- Montant estimatif : 525 000 € HT (hors TGAP) pour la durée du marché.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

- ⇒ Autorisent à lancer un appel d'offres pour le Transport et Traitement des mâchefers à compter du 01.01.2019
- ⇒ Autorisent le Président à signer le marché à intervenir et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le
Délibération publiée ou notifiée le

04 AVR. 2018

04 AVR. 2018

Lors de la présentation de ce dossier, il est apporté les précisions suivantes :

- 2 options sont envisageables : enfouissement ou valorisation en sous couche routière.
En ce qui concerne la 2^{ème} option, il est précisé les points suivants :
 - ⚡ Les mâchefers, bien que classés « valorisables », ne peuvent être utilisés tels quels. (retrait des métaux restants).
 - ⚡ Les sites de valorisation sont plus éloignés (coût de transport plus élevé)
 - ⚡ Si valorisation, le gisement de mâchefers n'est pas assujéti à la TGAP.
- En ce qui concerne le transport, à ce jour, il est relativement élevé car le transport s'effectue uniquement en caisson de 30 m³ : 1 caisson enlevé tous les jours même le dimanche. Une réflexion est en cours avec les responsables de l'U.V.E. afin de rechercher une solution pour que le personnel de l'usine puisse changer les bennes sur le site et ait plus d'autonomie sur la gestion des mâchefers.

Délibération 2018.10 : Eco – DDS Avenant n°1 «Nouveau barème de soutien»

EcoDDS est un éco-organisme opérationnel de la filière à responsabilité élargie des producteurs de l'article des Déchets Diffus Spécifiques ménagers (DDS ménagers), agréé au titre de l'article R 543-234 du code de l'environnement une première fois par arrêté interministériel du 9 avril 2013 pour la période 20 avril 2013 au 31 décembre 2017, puis par arrêté du 22 décembre 2017 pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

A l'initiative de l'Association des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalité d'une part et d'EcoDDS d'autre part, un avenant à la convention-type en vigueur a été élaboré, en vue de revaloriser le barème de soutiens financiers, dit barème aval. Cet avenant a été soumis à la concertation avec des représentants des collectivités territoriales, puis communiqué aux ministères délivrant l'agrément : cf. document ci-joint.

Aussi, afin de pouvoir bénéficier de ce nouveau barème rétroactivement au 01.01.2018, il est proposé au Comité Syndical d'autoriser :

- la passation de l'avenant n° 1 susvisé avec Eco-DDS
- Le Président à signer l'avenant n° 1 et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, valident les propositions susvisées.

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le
Délibération publiée ou notifiée le

04 AVR. 2018

04 AVR. 2018

Délibération 2018.11 : Projet : stimuler la prévention-réduction des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) des ménages en Indre et Loire

La SEPANT est agréée protection de l'environnement et siège à ce titre dans les **commissions départementale et régionale du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets**. Au sein de la SEPANT **un groupe déchet** constitué d'une dizaine d'adhérents se réunit régulièrement pour mener des réflexions sur le sujet.

C'est dans le cadre du groupe déchet de la SEPANT qu'a été conçu **un projet de « prévention réduction des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers en Indre et Loire »** : cf. Note ci-jointe

Le projet proposé consiste à prévenir et réduire les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers d'Indre et Loire, en agissant sur la **prévention aval** :

La prévention « aval » concerne les mesures de prévention prises par le consommateur final, en agissant sur :

- + les achats responsables : acheter d'occasion, ou éco-recyclé, ou à l'économie Sociale et Solidaire
- + l'allongement de la durée d'usage
- + le fait de prioriser, quand c'est possible, la location et le partage (plutôt que l'achat)
- + l'orientation des produits en fin d'usage vers la réparation ou les filières de réutilisation.

Cela correspond à ce qu'on appelle la consommation responsable, c'est-à-dire une consommation à moindre impact environnemental

A noter que Touraine Propre ne souhaite plus soutenir ce dossier. Du coup, le SMICTOM du CHINONNAIS serait la seule collectivité d'Indre et Loire à répondre éventuellement à ce projet.

La SEPANT sollicite une aide financière au SMICTOM du CHINONNAIS de 1 000 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à la majorité (26 voix + 2 pouvoirs : vote pour), acceptent de participer à ce projet proposé par le SEPANT.

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le
Délibération publiée ou notifiée le

04 AVR. 2018

04 AVR. 2018

Questions et informations diverses

Résultat défi déchets 2017 – 2018

Cf. diaporama transmis le 20.03.2018 aux membres titulaires du Comité Syndical.
Ce dossier est commenté lors de la séance par Mme A. CADEAU.

Litrage Sacs Noirs – Appel d'offres pour approvisionnement pour 2019

- + Compte tenu que les sacs noirs de 100 l ne rentrent pas dans les bacs de 140 litres (bacs attribués au 1^{er} trim. 2019 pour les foyers de 1 ou 2 personnes),

- ✚ Compte tenu, pour les secteurs maintenus en sacs au démarrage (CHINON et RICHELIEU) qu'il convient de prendre en compte les conditions de travail des ripeurs (poids des sacs),
- ✚ Compte tenu de l'utilisation parfois détournée des sacs de 100 l (utilisation pour autre chose que les OMr),

Le Comité Syndical ne formule aucune objection à la proposition suivante :

- ✚ Maintien des sacs de 30 litres de 40 microns d'épaisseur (épaisseur actuelle)
- ✚ Remplacement des sacs de 100 l par des sacs de 50 l de 40 microns d'épaisseur.

9.3 Projet de partenariat CPIE / SMICTOM pour le broyage des déchets verts

Cf. note ci-jointe présentée lors de la séance

M. P. MASSARD clôt ce point de l'ordre du jour en soulignant qu'il s'agit d'un projet intéressant. Néanmoins, il nécessite une organisation très stricte (planification à l'avance des journées spécifiques de broyage des déchets verts en déchèteries (nombre d'usagers intéressés – volume etc.) afin de ne pas être dépassé par le succès de l'opération.

Récapitulatif de la séance

N° 2018.04	Compte de Gestion 2017
N° 2018.05	Compte Administratif 2017
N° 2018.06	Affectation du résultat de l'exercice 2017
N° 2018.07	Budget 2018
N° 2018.08	Contributions des communautés de communes – Exercice 2017
N° 2018.09	Transport et Traitement des mâchefers à compter du 01.01.2019 – Lancement d'un appel d'offres ouvert
N° 2018.10	Eco – DDS Avenant n°1 «Nouveau barème de soutien»
N° 2018.11	Projet : stimuler la prévention-réduction des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) des ménages en Indre et Loire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 35


OM Le Président,
P. MASSARD
 du Chinonais
 (I & L)

LISTE DES DELEGUES PRESENTS A LA REUNION DU COMITE SYNDICAL du 26.03.2018 - 17H30

<u>Communes</u>	<u>Nom du délégué</u>
ANCHE (C.C Chinon, Vienne et Loire)	M. ROUX Claude
ANTOGNY LE TILLAC (C.C Touraine Val de Vienne)	M. DABILLY Patrice
ASSAY (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme MANGIN Ghislaine
AVOINE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. REMMERIE Bernard
AVON LES ROCHES (C.C Touraine Val de Vienne)	M. GONET Jean Marie
AZAY LE RIDEAU (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Absents
BEAUMONT EN VERON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. NAULET Vincent
BRASLOU (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme CALLOC'H Marlène
BRAYE SOUS FAYE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
BREHEMONT (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	M. WAGNER Norbert
BRIZAY (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents Excusés
CANDES ST-MARTIN (C.C.Chinon, Vienne et Loire)	M. RAVENEAU Joël
CHAMPIGNY Sur VEUDE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
LA CHAPELLE AUX NAUX (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	M. MASSARD Philippe
CHAVEIGNES (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
CHEILLE (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	M. JAVELOT Daniel
CHEZELLES (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
CHINON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Mme RICHER Gilberte
CHINON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. GUILLARD Philippe
CHINON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. SCHUBNEL Jean <i>procuration donnée à Mme RICHER Gilberte (Chinon)</i>
CINAI (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. MORIN Claude
CINQ MARS LA PILE (C.C. Touraine Ouest Val de Loire)	M. CARLES Jean Marie
COURCOUE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
COUZIERS (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. SALLARD Raynald
CRAVANT LES COTEAUX (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. FOUSSARD Guy
CRISSAY SUR MANSE (C.C Touraine Val de Vienne)	M. LEGROS Jean Jacques
CROUZILLES (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
FAYE LA VINEUSE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
HUISMES (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Mme LAMOUR Sarah
L'ILE BOUCHARD (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
JAULNAY (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme GAUTIER Carole
LANGAIS (C.C. Touraine Ouest Val de Loire)	Absents
LEMERE (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme TERRIEN Sylviane
LERNE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
LIGNIERES DE T. (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Absents
LIGRE (C.C Touraine Val de Vienne)	M. BRUNET Michel
LUZE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
MAILLE (C.C Touraine Val de Vienne)	M. CHAMPIGNY Joël
MARCAY (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Mme GIRON Virginie
MARCILLY SUR VIENNE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
MARIGNY MARMANDE (C.C Touraine Val de Vienne)	M. PINEAU Christian
MAZIERES DE TOURAINE (C.C. Touraine Ouest Val de Loire)	M. COUINEAU Jean Claude
NEUIL (C.C Touraine Val de Vienne)	M. DOMENGER Jean Paul – <i>(procuration donnée à Mme PESSON Angélique (Pouzay))</i>
NOUATRE (C.C Touraine Val de Vienne)	M GAUTRON Philippe
NOYANT DE TOURAINE (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme JUPILLE Michèle
PANZOULT (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
PARCAY SUR VIENNE (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme VERRINE Evelyne
PONT DE RUAN (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Absents
PORTS SUR VIENNE (C.C Touraine Val de Vienne)	M. CHAMPIGNY Dominique
POUZAY (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme PESSON Angélique
PUSSIGNY (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
RAZINES (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
RICHELIEU (C.C Touraine Val de Vienne)	M. DELANNOY Alcyme → <i>procuration donnée à M. GUILLARD Philippe (Chinon)</i>
RIGNY USSE (C.C. du Pays d'AZAY LE RIDEAU)	Absents
RILLY SUR VIENNE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents

Mme LANDIER Jany

Mme SUTEAU Claudine

RIVARENNES (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	M. BAZIN Gérard
RIVIERE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
LA ROCHE-CLERMAULT (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Mme RAIMBAULT Cécile
SACHE (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Absents
ST BENOIT LA FORET (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. MAULAVE André
STE CATHERINE DE FIERBOIS (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Absents
ST-EPAIN (C.C. Touraine Val de Vienne)	Mme RICARD Bénédicte
ST GERMAIN SUR VIENNE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Mme ALBERT Maryvonne
STE MAURE DE TOURAINE (C.C. Touraine Val de Vienne)	M. ANDREANI Jean Pierre
SAVIGNY EN VERON (Chinon, Vienne et Loire)	M. CHAUVELIN Laurent
SAZILLY (C.C. Touraine Val de Vienne)	Absents
SEUILLY (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. MEUNIER Philippe
TAVANT (C.C. Touraine Val de Vienne)	M. CORDONNIER Jean
THENEUIL (C.C. Touraine Val de Vienne)	M. MOREAU Yves
THILOUZE (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	M. JUZEAU Patrice
THIZAY (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. ARRONDEAU Claude
LA TOUR ST GELIN (C.C. Touraine Val de Vienne)	M. DOLATA Bernard
TROGUES (C.C. Touraine Val de Vienne)	Mme VOISINET Yolande
VALLERES (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Absents Excusés
VERNEUIL LE CHATEAU (C.C. Touraine Val de Vienne)	M. MECHIN Laurent
VILLAINES LES ROCHERS (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	M. BRUYANT François
VILLEPERDUE (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	M. LEGRAND Gérard

Assistaient également

Mme CHEMINOT C. – Trésorerie CHINON

Services SMICTOM du CH :

- * Mme S. DE JONCKEERE
- * Mme I. JOUSSELIN
- * Mme V. GUERTIN
- * Mme A. CADEAU
- * Mme A. ROBIN

Nombre de membres en exercice : 77

Membres présents : 48

Membres votants : 48 + 3 procurations

Secrétaire de séance : Mme CALLOC'H Marlène